



Formulaire de candidature du groupe Vérification, commerce et achat (AV)

Je soussigné(e), _____ déclare par la présente que je souhaite être candidat(e) aux élections de 2018 du groupe AV au poste suivant (cochez).

Il est à noter qu'un membre ne peut pas se porter candidat à plus d'un (1) poste par élections.

- Président** du groupe AV ou
- Vice-président** du groupe AV ou
- Secrétaire** du groupe AV ou
- Trésorier** du groupe AV ou
- Représentant régional AV de la C.-B. et du Yukon** ou
- Représentant régional AV des Prairies et des T. N.-O.** ou
- Représentant régional AV de la RCN** ou
- Représentant régional AV de l'Ontario** ou
- Représentant régional AV du Québec** ou
- Représentant régional AV de l'Atlantique** ou
- Membre actif du groupe AV**

DATE

SIGNATURE

Classification: _____

Courriel : _____

Tél. : Travail _____ Autre _____

Adresse (domicile) : _____

Adresse (travail) : _____

Chaque candidature doit avoir l'appui d'au moins deux (2) membres titulaires du groupe AV ayant le droit de voter pour le poste du candidat.

Les membres titulaires en règle suivants du groupe Vérification, commerce et achat (AV) proposent ma candidature à l'exécutif du groupe AV. Les candidats doivent apposer leur signature et inscrire leur nom clairement en caractères d'imprimerie.

Nom	Classification	Signature
(EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)		
1. _____	_____	_____
2. _____	_____	_____

Les bulletins seront envoyés aux membres par courriel en avril, au besoin, et les candidats retenus entreront en fonction le 1^{er} juin 2018.

INSTRUCTIONS

Le Comité des élections n'accepte que les formulaires de candidature dûment remplis. Veuillez lire l'appel de candidatures pour savoir si vous êtes éligible.

On demande aux candidats de présenter un bref CV (note biographique), de décrire leur expérience et leurs objectifs en au plus 300 mots (l'Institut raccourcira le texte s'il dépasse cette limite) et peut-être d'inclure une photo (tête et épaules). Votre nom et votre classification ne comptent pas dans le nombre de mots maximum.

Seules les versions électroniques en format Word seront acceptées. Lorsqu'ils font état des postes qu'ils ont occupés, les candidats doivent indiquer quand ils ont commencé à occuper le poste et quand leur mandat a pris fin. Si le candidat continue d'occuper le poste mentionné pour l'année en cours, il doit écrire « depuis (tel mois de telle année) »; s'il ne l'occupe plus, il doit inscrire le mois et l'année au cours desquels il a cessé de l'occuper.

Il incombe aux candidats de réviser leur note biographique avant de la transmettre. Le Comité des élections est autorisé à vérifier toutes les déclarations et tous les faits avancés par les candidats dans leurs notes biographiques avant de les publier. Les notes biographiques ne sont ni relues ni révisées, à moins que le Comité des élections le demande.

Elles seront traduites et incluses dans le bulletin d'information électoral.

Seules les copies numérisées de formulaires de candidature dûment remplis (document PDF) et les notes biographiques en format Word seront acceptées.

Les documents de candidature doivent avoir été reçus par courriel au plus tard : le 9 avril 2018 à 12 h (midi, heure de l'Est).

- Les formulaires de candidature dûment remplis (formulaire numérisé en PDF) et les notes biographiques (en format Word) doivent être envoyés à avgroupeelections@pipsc.ca et le courriel doit avoir pour ligne d'objet *Élections du groupe AV a/s de Jo-Ann Foster*.

Nous vous enverrons un accusé de réception de vos documents. Ceux qui n'en reçoivent pas sont invités à contacter **Jo-Ann Foster** (jfoster@pipsc.ca) pour confirmer la réception de leurs documents avant la date limite.

Notez bien

Seuls les membres titulaires de la Région de la C.-B. et du Yukon peuvent appuyer la candidature d'un candidat à un poste de représentant de leur Région ou voter pour élire leur représentant régional.

Seuls les membres titulaires de la Région des Prairies et des T. N.-O. peuvent appuyer la candidature d'un candidat à un poste de représentant de leur Région ou voter pour élire leur représentant régional.

Seuls les membres titulaires de la Région de la capitale nationale peuvent appuyer la candidature d'un candidat à un poste de représentant de leur Région ou voter pour élire leur représentant régional.

Seuls les membres titulaires de la Région de l'Ontario peuvent appuyer la candidature d'un candidat à un poste de représentant de leur Région ou voter pour élire leur représentant régional.

Seuls les membres titulaires de la Région du Québec peuvent appuyer la candidature d'un candidat à un poste de représentant de leur Région ou voter pour élire leur représentant régional.

Seuls les membres titulaires de la Région de l'Atlantique peuvent appuyer la candidature d'un candidat à un poste de représentant de leur Région ou voter pour élire leur représentant régional.